

PARTENAIRE POUR UNE GESTION DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Intervention dans la gestion des écosystèmes
- Education à la nature auprès des scolaires et du grand public
- Gestion de milieux remarquables (Vallée des Beunes, Etang Grolhier...)



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5, bld Henri Jacquement
BP 232 - Marsac sur l'Isle
24052 Périgueux Cedex 09

Tél. 05 53 35 85 00 - Fax : 05 53 09 34 74
contact@chasseurs24.com

Jours et horaires d'ouverture

- Du lundi au mercredi et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Le jeudi de 13h00 à 16h00

www.chasseurs24.com



Fédération Départementale des chasseurs de la Dordogne



Association Loi 1901
agrée au titre de la
protection de
l'environnement



CONSEIL D'ADMINISTRATION



16 membres bénévoles élus pour 6 ans au scrutin uninominal à un tour. Ils constituent un Bureau de 6 membres et 5 Commissions de travail (Patrimoine, Communication, Grand gibier, Petit gibier, Migrateurs).

Le territoire de la Dordogne est découpé en secteurs géographiques appelés « Pays de chasse », chacun représenté par un administrateur élu au Conseil d'Administration.



PERSONNEL FÉDÉRAL

- Un directeur faisant la liaison entre les élus et les salariés
- Un service technique avec un technicien par secteur technique
- Un service polyvalent d'assistance
- Une chargée de communication
- Un service administratif sous la responsabilité de l'assistante de direction :
 - secrétariat général
 - comptabilité
 - dégâts, plan de chasse
 - personnel de service

PATRIMOINE FÉDÉRAL

- Une maison de la Chasse et de la Nature du Périgord (siège social) à MARSAC-SUR-L'ISLE
 - Une Ecole Chasse Nature avec un parcours sur 15 hectares à SAINT ASTIER
 - 4 lieux de permanence : CREYSSE, RIBERAC, SARLAT et THIVIERS
- 3 sites à vocation d'études et de pédagogie :
- L'Étang Grolhier (30 ha) sur les communes de BUSSEROLLES, CHAMPNIERS-ET-REILHAC et PIEGUT-PLUVIERS (nord du département) avec la FPHFS*
 - La Vallée des Beunes (40 ha) dans le Sarladais avec la FPHFS*

* Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage

.....

MISSIONS FÉDÉRALES

- **Protection** de la faune sauvage et de ses habitats
- **Mise en valeur** du patrimoine cynégétique
- **Contribution** à la prévention du braconnage
- **Préparation** à l'examen du permis de chasser et validation du permis de chasser (Guichet Unique)
- **Prévention et indemnisation** des dégâts de grand gibier
- **Elaboration** du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- **Information, éducation et appui technique** à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs
- **Education** à la nature auprès des scolaires et du grand public

